

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 novembre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 12 novembre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les derniers incidents survenus dans le cadre de la campagne de terrorisme que les Palestiniens continuent à mener contre Israël.

Hier soir, vers 19 h 30 (heure locale), un terroriste palestinien a été intercepté près de l'entrée du village de Kfar Hess, à l'est de la ville israélienne de Netanya. Lorsque des agents de sécurité sont arrivés sur les lieux, le terroriste a ouvert le feu, tuant Aharon Usishkin, âgé de 50 ans et blessant gravement un autre agent.

À l'occasion d'un autre incident, des terroristes palestiniens ont tiré et tué Hadas Abutbul, âgée de 39 ans et mère de quatre enfants, alors qu'elle rentrait à son domicile après son travail dans la communauté de Mevo Dotan, le vendredi 9 novembre 2001. Les terroristes ont tendu une embuscade sur la route et tiré dans le dos de Mme Abutbul alors qu'elle passait au volant de son véhicule, dont elle a perdu le contrôle et qui s'est renversé. Les terroristes se sont ensuite enfuis vers le territoire contrôlé par les Palestiniens. La brigade Al-Aqsa, secteur militaire de la faction Fatah dirigée par le Président Arafat a ultérieurement revendiqué la responsabilité de cet assassinat.

Les meurtres de Aharon Usishkin et de Hadas Abutbul sont les plus récents à mettre au compte de la campagne terroriste palestinienne que j'ai exposée en détail dans mes lettres datées du 5 novembre 2001 (A/56/604-S/2001/1048), du 24 octobre 2001 (A/56/506-S/2001/1011), du 19 octobre 2001 (A/56/492-S/2001/990), du 17 octobre 2001 (A/56/483-S/2001/975), du 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), du 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), du 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), du 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), du 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), du 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), du 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), du 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), du 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), du 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), du 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), du 9 août 2001



(A/56/286-S/2001/780), du 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), du 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), du 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), du 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), du 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), du 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), du 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), du 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), du 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), du 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), du 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), du 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), du 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), du 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), du 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), du 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), du 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), du 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), du 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), du 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), du 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), du 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), du 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), du 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), du 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), du 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), du 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), du 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), du 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), du 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), du 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), du 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), du 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), du 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), du 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), du 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et du 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Le Gouvernement israélien rend l'Autorité palestinienne responsable de ces attaques, compte tenu du rôle qu'elle continue à jouer dans l'orchestration d'une campagne de violence et de terrorisme et du fait qu'elle refuse obstinément de prendre des mesures concertées contre les terroristes bien connus opérant sur son territoire. Plus d'une année après le début de la campagne de violence, les médias palestiniens officiels continuent encore à l'encourager, les terroristes peuvent circuler librement dans les rues et planifier de nouvelles attaques et le territoire palestinien sert de base à la préparation d'agressions meurtrières contre les civils israéliens.

Un tel mépris flagrant envers la volonté de la communauté internationale, alors qu'elle mobilise ses ressources pour lutter contre le terrorisme, ne saurait être toléré. Les dirigeants palestiniens doivent agir, conformément avec leurs obligations internationales et avec les accords signés entre les deux parties, pour mettre fin à la violence et au terrorisme à partir du territoire sous leur contrôle. Israël lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse le plus possible pression sur tous les États et entités qui soutiennent le terrorisme ou qui se livrent activement à des opérations terroristes et pour qu'elle prenne des mesures globales et sans distinction pour qu'ils respectent le droit international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**